

> Risque de covisibilité



Photo 95 : Depuis le parking situé à proximité de l'édifice, le VIP est tronqué par la trame bâtie du village

**Degré d'ouverture sur le paysage** : Un phénomène de covisibilité a été relevé depuis les abords de l'église Saint-Pierre. En effet, le VIP est visible au dessus des toitures des habitations proches, dans le prolongement direct de la silhouette de l'édifice.

> VALEUR DE LA SENSIBILITÉ : FORTE

> Risque de visibilité



Photo 96 : Depuis la place Capella, le VIP est tronqué par la trame bâtie du village

**Degré d'ouverture sur le paysage** : L'église Saint-Pierre est cernée par des habitations. Depuis la rue Saint-Jaques le VIP est partiellement filtré par la trame bâtie et la végétation du village. La prégnance du projet est importante. La sensibilité est qualifiée de forte.

> VALEUR DE LA SENSIBILITÉ : FORTE

■ SYNTHÈSE DE LA SENSIBILITÉ

NOM	COMMUNE	DÉPARTEMENT	PROPRIÉTAIRE	PROTECTION	DISTANCE DU VIP (en km)	CADRE PAYSAGER	ANALYSE DE LA VISIBILITÉ THÉORIQUE	SENSIBILITÉ VISIBILITÉ	SENSIBILITÉ COVISIBILITÉ
<b>AIRE D'ÉTUDE IMMÉDIATE</b>									
Eglise Saint-Martin	Champniers	86	commune	Classé	2,1	Au cœur du bourg de Champniers	En ZVI	MODÉRÉE	FAIBLE
Eglise Saint-Pierre	Chapelle-Béton	86	commune	Partiellement Classé-Inscrit	1,4	Au cœur du bourg de la Chapelle-Bâton	En ZVI	FORTE	FORTE

Figure 85 : Tableau de synthèse de la sensibilité des monuments historiques de l'aire d'étude immédiate

FIGURE 86 : CARTE DE SYNTHÈSE DU PATRIMOINE DE L'AIRE IMMÉDIATE

## PROJET ÉOLIEN DE CHAMPNIERS - LA CHAPELLE BÂTON

-  Zone d'implantation potentielle (ZIP)
-  Aire immédiate

### Zone de visibilité théorique (ZVI)

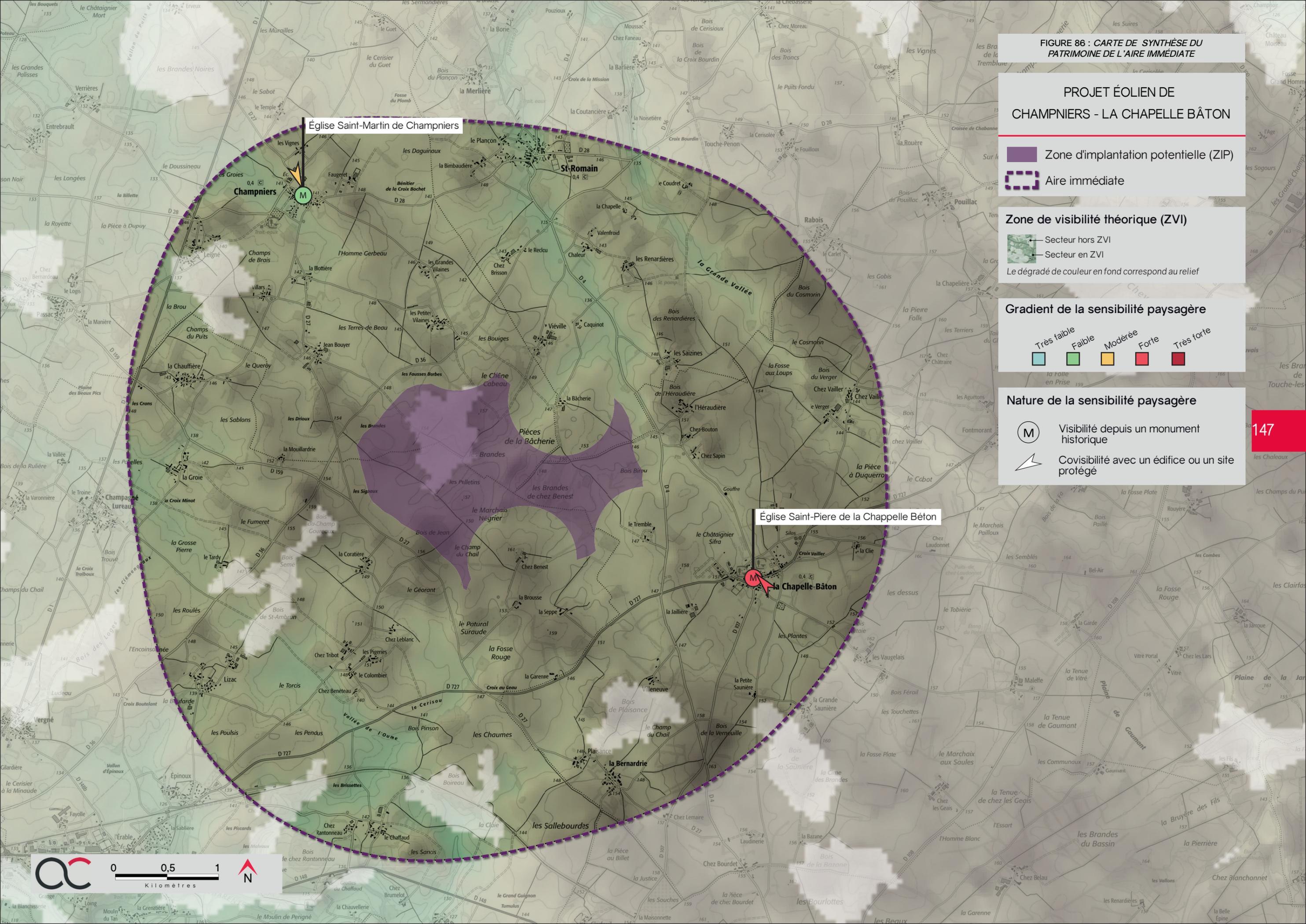
-  Secteur hors ZVI
  -  Secteur en ZVI
- Le dégradé de couleur en fond correspond au relief

### Gradient de la sensibilité paysagère

-  Très faible
-  Faible
-  Modérée
-  Forte
-  Très forte

### Nature de la sensibilité paysagère

-  Visibilité depuis un monument historique
-  Covisibilité avec un édifice ou un site protégé



Église Saint-Martin de Champniers

Église Saint-Pierre de la Chappelle Béton



### **3.5. ZONE DE PRÉSUMPTION DE PRESCRIPTION ARCHÉOLOGIQUE**

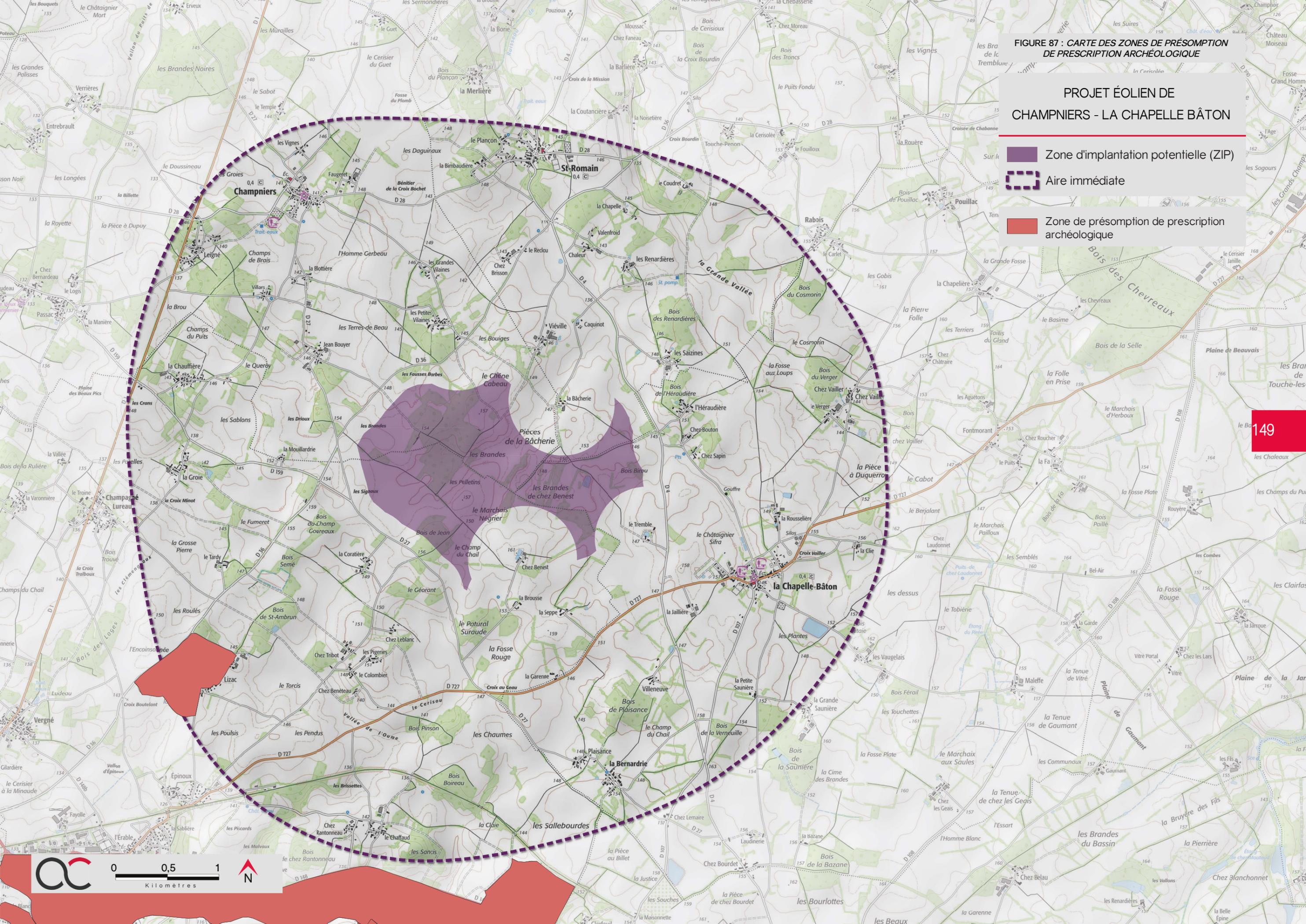
Les «zones de présomption de prescriptions archéologiques» déterminent des seuils d'emprise du sol dans lesquelles les opérations d'aménagement affectant le sous-sol sont présumées faire l'objet de prescriptions archéologiques préalablement à leur réalisation (décret n°2004-490 du 3 janvier 2004, art. 4).

Au sein de l'aire d'étude immédiate, plusieurs secteurs de ZPPA ont été répertoriés mais aucune n'empiète sur la zone d'implantation potentielle.

FIGURE 87 : CARTE DES ZONES DE PRÉSUMPTION DE PRESCRIPTION ARCHEOLOGIQUE

# PROJET ÉOLIEN DE CHAMPNIERS - LA CHAPELLE BÂTON

-  Zone d'implantation potentielle (ZIP)
-  Aire immédiate
-  Zone de présomption de prescription archéologique



149

## E . SYNTHÈSE DES SENSIBILITÉS PAYSAGÈRES

Le projet éolien de Champniers - La Chapelle Bâton se situe dans une plaine cultivée ponctuée de nombreux boisements. Cette végétation très présente limite rapidement les perceptions lorsque l'on s'éloigne de la ZIP.

Ainsi, depuis les axes routiers, les vues sont rythmées par une alternance de perceptions longues puis courtes selon la position des linéaires bocagers et des boisements par rapport aux conducteurs.

Selon le SRE de Poitou-Charentes, ce paysage se trouve dans un secteur de zone favorable à fort objectif de développement de l'éolien et il accueille aujourd'hui plusieurs parcs en projet ou construits, répartis sur l'ensemble du territoire étudié.

L'état initial du paysage ne présente pas d'incompatibilité paysagère majeure quant à la mise en place de ce projet de parc éolien de Champniers - La Chapelle Bâton, mais une grande vigilance doit être apportée vis-à-vis des sensibilités identifiées, à savoir :

- > Le rapport d'échelle et le respect des lignes de forces des vallées de la Charente et du Clain pour éviter tout risque effet de dominance sur ces entités paysagères.

- > Certains monuments et sites présentent des risques de visibilité et/ou de covisibilité avec le projet. La future perception du parc éolien depuis ces derniers devra être évaluée avec attention.

- > La préservation du cadre de vie des riverains doit être étudiée finement avec la prégnance présumée du projet, notamment depuis l'aire immédiate. L'analyse des vues pressenties des bourgs et hameaux de l'aire immédiate montre que les caractéristiques paysagères des lieux offrent régulièrement des vues ouvertes ou partielles vers le projet. De plus, il existe des risques de concurrence visuelle, notamment avec le village de la Chapelle-Bâton.

- > Le risque de saturation visuelle est un enjeu modéré pour ce territoire mais qu'il faudra considérer avec attention.

- > L'implantation, la hauteur et les modèles d'éoliennes devront tenir compte du parc autorisé Cerisou dont le présent projet est une extension afin de former un pôle éolien harmonieux et cohérent.

Les 3 cartes qui suivent recensent et hiérarchisent, aire par aire, les sensibilités identifiées au travers de l'état initial.



Photo 97 : Vue en direction du site d'implantation potentielle

FIGURE 88 : CARTE DES SENSIBILITÉS PAYSAGÈRES 1/3

### PROJET ÉOLIEN DE CHAMPNIERS - LA CHAPELLE BÂTON

- Zone d'implantation potentielle (ZIP)
- Aire immédiate
- Aire rapprochée
- Aire éloignée

#### Zone de visibilité théorique (ZVI)

- Secteur hors ZVI
- Secteur en ZVI

Le dégradé de couleur en fond correspond au relief

#### Gradient de la sensibilité paysagère

- Très faible
- Faible
- Modérée
- Forte
- Très forte

#### Nature de la sensibilité paysagère

- Perception des vallées
- Perception des unités paysagères
- Effet cumulé avec un autre parc éolien
- Visibilité depuis un monument historique

